

BIO MED 2024

LES JOURNÉES POUR L'AVENIR DE LA BIOLOGIE MÉDICALE

JEUDI 23 &
VENDREDI 24
MAI 2024

Statuts du biologiste médical hospitalier

Louis Lacaille
Praticien Hospitalier - Service de biochimie
CHU de Lyon – Hôpital de la Croix-Rousse

Liens d'intérêts

- BioForLabs : membre du conseil scientifique
- Conseiller ordinal suppléant Section G Ordre National des Pharmaciens

Plan

- Statuts Hospitaliers
- Statuts Hospitalo-Universitaires
- Synthèse

- Code la Santé Publique : articles R6152-1 à R6152-933
 - Décret n° 2022-132 du 5 février 2022 portant diverses dispositions relatives aux personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé
 - Décret n° 2022-134 du 5 février 2022 relatif au statut de praticien hospitalier
 - Décret n° 2022-135 du 5 février 2022 relatif aux nouvelles règles applicables aux praticiens contractuels

- Code la Santé Publique : articles R6152-1 à R6152-933
 - Décret n° 2022-132 du 5 février 2022 portant diverses dispositions relatives aux personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé
 - Décret n° 2022-134 du 5 février 2022 relatif au statut de praticien hospitalier
 - Décret n° 2022-135 du 5 février 2022 relatif aux nouvelles règles applicables aux praticiens contractuels
- Temps médical dédié dans le cadre hospitalier : 5 à 10 demi-journées hebdomadaires
- Maximum de 48h par semaine (période lissée de 4 mois)
- 25 jours de CA / 19 jours de RTT / 15 jours de CF
- Congés autres (maternité, parental, maladie, *etc*)

Statuts hospitaliers

Statut	Caractéristiques	Texte réglementaire
Assistant spécialiste	1 ou 2 ans renouvelables 6 ans maximum	Articles R6152-501 à 552 du CSP

Statuts hospitaliers

Statut	Caractéristiques	Texte réglementaire
Assistant spécialiste	1 ou 2 ans renouvelables 6 ans maximum	Articles R6152-501 à 552 du CSP
Praticien Attaché	Quotité de travail < 4 DJ Intérêt pour cumuler avec activité libérale	Articles R6152-600 à 637 du CSP

Statuts hospitaliers

Statut	Caractéristiques	Texte réglementaire
Assistant spécialiste	1 ou 2 ans renouvelables 6 ans maximum	Articles R6152-501 à 552 du CSP
Praticien Attaché	Quotité de travail < 4 DJ Intérêt pour cumuler avec activité libérale	Articles R6152-600 à 637 du CSP
Praticien Contractuel	Nouveau statut contractuel en vogue 4 motifs de recrutement	Articles R6152-334 à 394

DÉCRET N°2022-135 DU 5 FÉVRIER 2022 RELATIF AUX NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES AUX PRATICIENS CONTRACTUELS

Motif 1: Remplacement ou accroissement temporaire d'activité

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : 67 740,25€ brut par an
- Quotités de travail entre 1 DJ et 10 DJ
- CDD de 6 mois maximum, dans la limite de 2 ans

DÉCRET N°2022-135 DU 5 FÉVRIER 2022 RELATIF AUX NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES AUX PRATICIENS CONTRACTUELS

Motif 1: Remplacement ou accroissement temporaire d'activité

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : 67 740,25€ brut par an
- Quotités de travail entre 1 DJ et 10 DJ
- CDD de 6 mois maximum, dans la limite de 2 ans

Motif 2: Praticien recruté en cas de difficulté de recrutement ou d'exercice pour une activité nécessaire à l'offre de soins

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : 119 130€ brut par an
- Quotités de travail entre 1 DJ et 10 DJ
- CDD de 3 ans maximum, dans la limite de 6 ans

DÉCRET N°2022-135 DU 5 FÉVRIER 2022 RELATIF AUX NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES AUX PRATICIENS CONTRACTUELS

Motif 1: Remplacement ou accroissement temporaire d'activité

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : 67 740,25€ brut par an
- Quotités de travail entre 1 DJ et 10 DJ
- CDD de 6 mois maximum, dans la limite de 2 ans

Motif 2: Praticien recruté en cas de difficulté de recrutement ou d'exercice pour une activité nécessaire à l'offre de soins

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : 119 130€ brut par an
- Quotités de travail entre 1 DJ et 10 DJ
- CDD de 3 ans maximum, dans la limite de 6 ans

Motif 3 : Statut d'attente avant concours PH

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : échelon de PH auquel le praticien aurait droit lors de sa titularisation
- Quotités de travail entre 5 DJ et 10 DJ
- CDD de 3 ans maximum, dans la limite de 3 ans

DÉCRET N°2022-135 DU 5 FÉVRIER 2022 RELATIF AUX NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES AUX PRATICIENS CONTRACTUELS

Motif 1: Remplacement ou accroissement temporaire d'activité

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : 67 740,25€ brut par an
- Quotités de travail entre 1 DJ et 10 DJ
- CDD de 6 mois maximum, dans la limite de 2 ans

Motif 2: Praticien recruté en cas de difficulté de recrutement ou d'exercice pour une activité nécessaire à l'offre de soins

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : 119 130€ brut par an
- Quotités de travail entre 1 DJ et 10 DJ
- CDD de 3 ans maximum, dans la limite de 6 ans

Motif 3 : Statut d'attente avant concours PH

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : échelon de PH auquel le praticien aurait droit lors de sa titularisation
- Quotités de travail entre 5 DJ et 10 DJ
- CDD de 3 ans maximum, dans la limite de 3 ans

Motif 4: Développer offre de soins territoriale et coopération extrahospitalière

- Plafond des émoluments (hors primes et indemnités) : 27 096,1€ brut par an
- Quotités de travail limitées (inférieures ou égales à 40%)
- CDI possible à partir de 3 ans d'exercice (et obligatoire à partir de 6 ans)

Statuts hospitaliers

Statut	Caractéristiques	Texte réglementaire
Assistant spécialiste	1 ou 2 ans renouvelables 6 ans maximum	Articles R6152-501 à 552 du CSP
Praticien Attaché	Quotité de travail < 4 DJ Intérêt pour cumuler avec activité libérale	Articles R6152-600 à 637 du CSP
Praticien Contractuel	Nouveau statut contractuel en vogue 4 motifs de recrutement	Articles R6152-334 à 394
Praticien hospitalier	Statut titulaire CNPH nécessaire	Articles R6152-1 à 333 du CSP

Statuts hospitaliers

Statut	Caractéristiques	Texte réglementaire
Assistant spécialiste	1 ou 2 ans renouvelables 6 ans maximum	Articles R6152-501 à 552 du CSP
Praticien Attaché	Quotité de travail < 4 DJ Intérêt pour cumuler avec activité libérale	Articles R6152-600 à 637 du CSP
Praticien Contractuel	Nouveau statut contractuel en vogue 4 motifs de recrutement	Articles R6152-334 à 394
Praticien hospitalier	Statut titulaire CNPH nécessaire	Articles R6152-1 à 333 du CSP

Statuts Contractuels : Gestion locale par la Direction des Affaires médicales du CH / CHU employeur

Statut Titulaire : Gestion centralisée par le CNG : lauréat(e)s du CNPH et inscrit(e)s sur liste d'aptitude

Le CNG : Centre National de Gestion



The screenshot shows the CNG website navigation menu. The logo 'cng' is on the left with the tagline 'des compétences, des communautés, des carrières.' Below it, 'Le CNG' is displayed. The main navigation bar includes 'Candidats', 'Directeurs', and 'Praticiens Hospitaliers / Praticiens enseignants et hospitaliers'. The 'Praticiens Hospitaliers / Praticiens enseignants et hospitaliers' menu is expanded, showing a list of options: 'Elections des représentants des personnels médicaux 2024', 'Quel parcours pour devenir PH', 'Personnels enseignants et hospitaliers', and 'Votre carrière'. A secondary list of options is also visible: 'Devenir Praticien hospitalier (PH)', 'Concours national de praticien hospitalier (CNPH)', 'Liste des Postes vacants', and 'Autorisation d'exercice'.

cng des compétences, des communautés, des carrières.

Le CNG

Candidats

Directeurs

Praticiens Hospitaliers / Praticiens enseignants et hospitaliers

Elections des représentants des personnels médicaux 2024

Quel parcours pour devenir PH >

Personnels enseignants et hospitaliers

Votre carrière >

- ▶ Devenir Praticien hospitalier (PH)
- ▶ Concours national de praticien hospitalier (CNPH)
- ▶ Liste des Postes vacants
- ▶ Autorisation d'exercice



Le CNG : Centre National de Gestion



The screenshot shows the CNG website navigation menu. The logo 'cng' is on the left with the tagline 'des compétences, des communautés, des carrières.' Below it, 'Le CNG' is written. The main navigation bar includes 'Candidats', 'Directeurs', and 'Praticiens Hospitaliers / Praticiens enseignants et hospitaliers'. The 'Praticiens Hospitaliers' section is highlighted in blue. Below the navigation bar, there are several menu items: 'Elections des représentants des personnels médicaux 2024', 'Quel parcours pour devenir PH' (highlighted in a blue box with a right arrow), 'Personnels enseignants et hospitaliers', and 'Votre carrière' (with a right arrow). To the right of these items, a list of links is displayed: '▶ Devenir Praticien hospitalier (PH)', '▶ Concours national de praticien hospitalier (CNPH)', '▶ Liste des Postes vacants', and '▶ Autorisation d'exercice'.



Simplification depuis 2022

- 1 seul type de concours : plus besoin de 2 ans d'ancienneté (type I) ni d'examen oral (type II)
- 1 seul corps : il n'y a plus de PH temps plein vs temps partiel

Le CNG : Centre National de Gestion



des compétences,
des communautés,
des carrières.

Le
CNG

Candidats

Directeurs

Praticiens Hospitaliers / Praticiens enseignants et hospitaliers

Elections des représentants des personnels médicaux 2024

Quel parcours pour devenir PH >

Personnels enseignants et hospitaliers

Votre carrière >

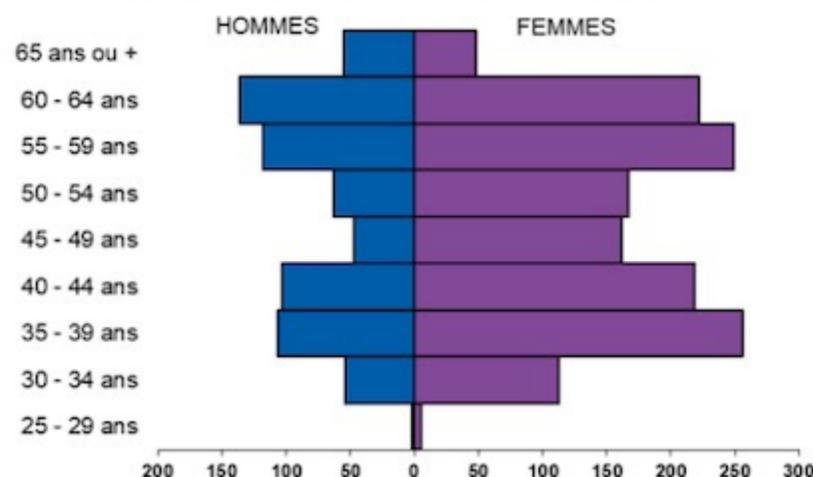
- > Devenir Praticien hospitalier (PH)
- > Concours national de praticien hospitalier (CNPH)
- > Liste des Postes vacants
- > Autorisation d'exercice



BIOLOGIE :

Pyramide des âges des PH en biologie au 1er janvier 2023

■ PH statut unique Hommes ■ PH statut unique Femmes



La part des femmes s'élève en 2023 à 67,8 % avec un ratio H/F de 0,48 (67,9 % de PH femmes et un ratio de 0,47 en 2022). L'âge moyen des biologistes se stabilise à 49,5 ans (+ 0,2 an en un an) avec un écart hommes femmes de 0,8 an. La moitié des biologistes a moins de 50 ans alors que pour les hommes, la médiane se situe à 52,8 ans.

Statut	Nombre	Age moyen	Age 25% Q1	Age 50% médian	Age 75% Q3	Ratio H/F
PH Femmes	1 440	48,9	39,7	48,4	58,6	0,48
PH Hommes	685	50,7	40,3	52,8	60,6	
Ensemble	2 125	49,5	40,0	49,9	59,2	

2125 PH
1200
AS/PHC/HU
3400 biologistes
médicaux
hospitaliers

Le CNG : Centre National de Gestion



Le
CNG

Candidats

Directeurs

Praticiens Hospitaliers / Praticiens enseignants et hospitaliers

Elections des représentants des personnels médicaux 2024

Quel parcours pour devenir PH >

Personnels enseignants et hospitaliers

Votre carrière >

Coaching >

Conseils mobilité carrière

Qualité de vie au travail

Agenda

Guides de gestion RH des PH

Réglementation

- ▶ Les étapes de votre carrière
- ▶ Le Tour de recrutement
- ▶ Première prise de fonctions
- ▶ Différents dispositifs d'exercice
- ▶ Mutation et Mobilité
- ▶ Les différents congés maladie
- ▶ Instances
- ▶ Cessation des fonctions
- ▶ Focus sur le statut unique
- ▶ Compétences relevant de mon établissement

Praticien Hospitalier – Biologistes des hôpitaux

- Articles 6152-1 à 6152-333
- LE statut titulaire hospitalier
- Modulation possible du temps de travail (5 à 10 DJ)
- Activités non cliniques possibles au sein EPS (<2 DJ)
- Mise à disposition, détachement, enseignement et recherche sont possibles
- Mise en disponibilité (convenance personnelle, recherche, éducation d'un jeune enfant), 6 mois renouvelable jusqu'à 10 ans



Praticien Hospitalier – Biologistes des hôpitaux

- Articles 6152-1 à 6152-333
- LE statut titulaire hospitalier
- Modulation possible du temps de travail (5 à 10 DJ)
- Activités non cliniques possibles au sein EPS (<2 DJ)
- Mise à disposition, détachement, enseignement et recherche sont possibles
- Mise en disponibilité (convenance personnelle, recherche, éducation d'un jeune enfant), 6 mois renouvelable jusqu'à 10 ans



ATTENTION PAS DE CONTRAT DE TRAVAIL : Arrêté de nomination du CNG

Praticien Hospitalier – Biologistes des hôpitaux

Contractuel :

- Durée de 6 années maximum
- Motif 1 : échelon 1 à 6
- Motif 2 : jusqu'à 119 ke/an
- 10 DJ / semaine
- 15 CF
- 25 CA + 19 RTT



Contractuel :

- Durée de 6 années maximum
- Motif 1 : échelon 1 à 6
- Motif 2 : jusqu'à 119 ke/an
- 10 DJ / semaine
- 15 CF
- 25 CA + 19 RTT

Titulaire :

- Après l'obtention du concours de PH
- Nommé par le CNG
- Après une année probatoire
- Grille en fonction ancienneté avec Arrêté
- Reprise de l'ancienneté
- IESPE 1010 brut/mois
- Exercice libéral
- Exercice mixte possible
- 10 DJ / semaine
- 15 CF
- 25 CA + 19 RTT

Praticien Hospitalier : émoluments

Emoluments	Brut annuel	Brut mensuel + IESPE	Net mensuel
1er échelon	54 786 €	5575,50	4794,93
2 ^e échelon	57 224,05 €	5778,67	4969,66
3 ^e échelon	61 229,63 €	6112,47	5256,72
4 ^e échelon	65 583,34 €	6475,28	5568,74
5 ^e échelon	67 673,34 €	6649,45	5718,52
6 ^e échelon	70 111,16 €	6852,60	5893,23
7 ^e échelon	75 335,70 €	7287,98	6267,66
8 ^e échelon	78 470,48 €	7549,21	6492,32
9 ^e échelon	89 210,98 €	8444,25	7262,05
10 ^e échelon	93 160,24 €	8773,35	7545,08
11 ^e échelon	98 335,24 €	9204,60	7915,96
12 ^e échelon	103 510,24 €	9635,85	8286,83
13 ^e échelon	110 755,24 €	10239,60	8806,06

Praticien Hospitalier : émoluments

Emoluments	Brut annuel	Brut mensuel + IESPE	Net mensuel
1er échelon	54 786 €	5575,50	4794,93
2 ^e échelon	57 224,05 €	5778,67	4969,66
3 ^e échelon	61 229,63 €	6112,47	5256,72
4 ^e échelon	65 583,34 €	6475,28	5568,74
5 ^e échelon	67 673,34 €	6649,45	5718,52
6 ^e échelon	70 111,16 €	6852,60	5893,23
7 ^e échelon	75 335,70 €	7287,98	6267,66
8 ^e échelon	78 470,48 €	7549,21	6492,32
9 ^e échelon	89 210,98 €	8444,25	7262,05
10 ^e échelon	93 160,24 €	8773,35	7545,08
11 ^e échelon	98 335,24 €	9204,60	7915,96
12 ^e échelon	103 510,24 €	9635,85	8286,83
13 ^e échelon	110 755,24 €	10239,60	8806,06

Indemnités et allocations :

- Astreintes/gardes
- Temps de travail additionnel

Primes diverses

- IESPE
- Chef de service/chef de pôle
- Prime d'exercice territorial
- Prime de solidarité territoriale
- Prime de PCME

- CSP Article R6152-901 à 933
- Pour les PADHUE : certificat de résidence sur le territoire français
- En attente des Epreuves de vérification des connaissances (EVC)
- Parcours de consolidation des connaissances
- Objectif : Commission nationale d'autorisation d'exercice -> pouvoir passer le CNPH

Statuts hospitalo-universitaires

Statut	Caractéristiques	Texte réglementaire
AHU	Contrat d'1 ou 2 ans, renouvelable jusqu'à 4 ans M2 conseillé Travail de thèse de Doctorat d'Université	Articles 87-96 du décret 2021-1645

Statuts hospitalo-universitaires

Statut	Caractéristiques	Texte réglementaire
AHU	Contrat d'1 ou 2 ans, renouvelable jusqu'à 4 ans M2 conseillé Travail de thèse de Doctorat d'Université	Articles 87-96 du décret 2021-1645
PHU	Souvent utilisé en attente d'une valence de poste MCU-PH 2 ans d'exercice d' AHU (et cessé < 2 ans) Inscription sur liste d'aptitude établie à l'issue du CNPH Postuler une nomination à titre permanent dans le corps des PH à temps plein	Articles 82-86 du décret 2021-1645

Statuts hospitalo-universitaires

Statut	Caractéristiques	Texte réglementaire
AHU	Contrat d'1 ou 2 ans, renouvelable jusqu'à 4 ans M2 conseillé Travail de thèse de Doctorat d'Université	Articles 87-96 du décret 2021-1645
PHU	Souvent utilisé en attente d'une valence de poste MCU-PH 2 ans d'exercice d' AHU (et cessé < 2 ans) Inscription sur liste d'aptitude établie à l'issue du CNPH Postuler une nomination à titre permanent dans le corps des PH à temps plein	Articles 82-86 du décret 2021-1645
MCU-PH (UFR de médecine ou pharmacie)	Statut de titulaire Thèse d'Université et concours au CNU nécessaire Statut de fonctionnaire, employeur est l'Université, mis à la disposition d'un EPS pour son activité hospitalière	Articles 44-58 du décret 2021-1645

Statuts hospitalo-universitaires

Statut	Caractéristiques	Texte réglementaire
AHU	<p>Contrat d'1 ou 2 ans, renouvelable jusqu'à 4 ans</p> <p>M2 conseillé</p> <p>Travail de thèse de Doctorat d'Université</p>	<p>Articles 87-96 du décret 2021-1645</p>
PHU	<p>Souvent utilisé en attente d'une valence de poste MCU-PH</p> <p>2 ans d'exercice d'AHU (et cessé < 2 ans)</p> <p>Inscription sur liste d'aptitude établie à l'issue du CNPH</p> <p>Postuler une nomination à titre permanent dans le corps des PH à temps plein</p>	<p>Articles 82-86 du décret 2021-1645</p>
MCU-PH (UFR de médecine ou pharmacie)	<p>Statut de titulaire</p> <p>Thèse d'Université et concours au CNU nécessaire</p> <p>Statut de fonctionnaire, employeur est l'Université, mis à la disposition d'un EPS pour son activité hospitalière</p>	<p>Articles 44-58 du décret 2021-1645</p>
PU-PH (UFR de médecine ou pharmacie)	<p>Statut de titulaire</p> <p>Habilitation à Diriger la Recherche (HDR)</p> <p>Mobilité dans une autre unité de recherche (souvent à l'international)</p> <p>Réussite au CNU</p> <p>Statut de fonctionnaire, employeur est l'Université, mis à la disposition d'un EPS pour son activité hospitalière</p>	<p>Articles 60-80 du décret 2021-1645</p>

Carrière hospitalo-universitaire

- Une triple mission :
 - Enseignement
 - Recherche
 - Pratique hospitalière



MEDICAL DIAGNOSTICS

Lorem ipsum sodales tellus, orci diam, vivamus gravida incongue vivamus mattis eros molestie



IMMERSION DANS LE QUOTIDIEN D'UN CHERCHEUR

Carrière hospitalo-universitaire

- Exercice à temps plein uniquement
- 11 Demi-journées hebdomadaires
- 30 jours de CA annuels
- 2 à 6 semaines de Congrès, formations, préparation des enseignements

Carrière hospitalo-universitaire

Grille indiciaire du grade Maître de conférences des universités-praticien hospitalier (TEM COMPLET)

A Maître de conférences des universités-praticien hospitalier-MCU Vérifié le 18/08/2023		Maître de conférences des universités-praticien hospitalier (TEM COMPLET)	
Echelon	Durée	Salaire brut	
1	3 ans	2 848,09 €	
2	3 ans	3 109,32 €	
3	3 ans	3 370,53 €	
4	3 ans	3 631,76 €	
5	3 ans	3 883,48 €	
6	3 ans	4 012,78 €	
7	-	4 142,16 €	

A Maître de conférences Vérifié le 11/08/2023		Maître de conférences hors classe		
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	827	678	1 an	3 337,64 €
2	878	716	1 an	3 524,71 €
3	928	754	1 an	3 711,78 €
4	983	796	1 an	3 918,53 €
5	1027	830	5 ans	4 085,91 €
6	HEA	-	1 an	4 381,28 €
	HEA2	-	1 an	4 553,58 €
	HEA3	-	-	4 784,95 €
Echelon exceptionnel	HEB	-	1 an	4 784,95 €
	HEB2	-	1 an	4 986,78 €
	HEB3	-	-	5 252,61 €

Carrière hospitalo-universitaire

Grille indiciaire du grade Professeur des universités praticien hospitalier 1ère classe

A		Professeur des universités-praticien hospitalier <small>Vérfifié le</small>		11/08/2023		<u>Professeur des universités praticien hospitalier 1ère classe</u>	
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut			
1	1027	830	4 ans 4 mois	4 085,91 €			
2	HEB	-	1 an	4 784,95 €			
	HEB2	-	1 an	4 986,78 €			
	HEB3	-	2 ans 4 mois	5 252,61 €			
3	HEC	-	1 an	5 533,21 €			
	HEC2	-	1 an	5 651,36 €			
	HEC3	-	-	5 774,43 €			

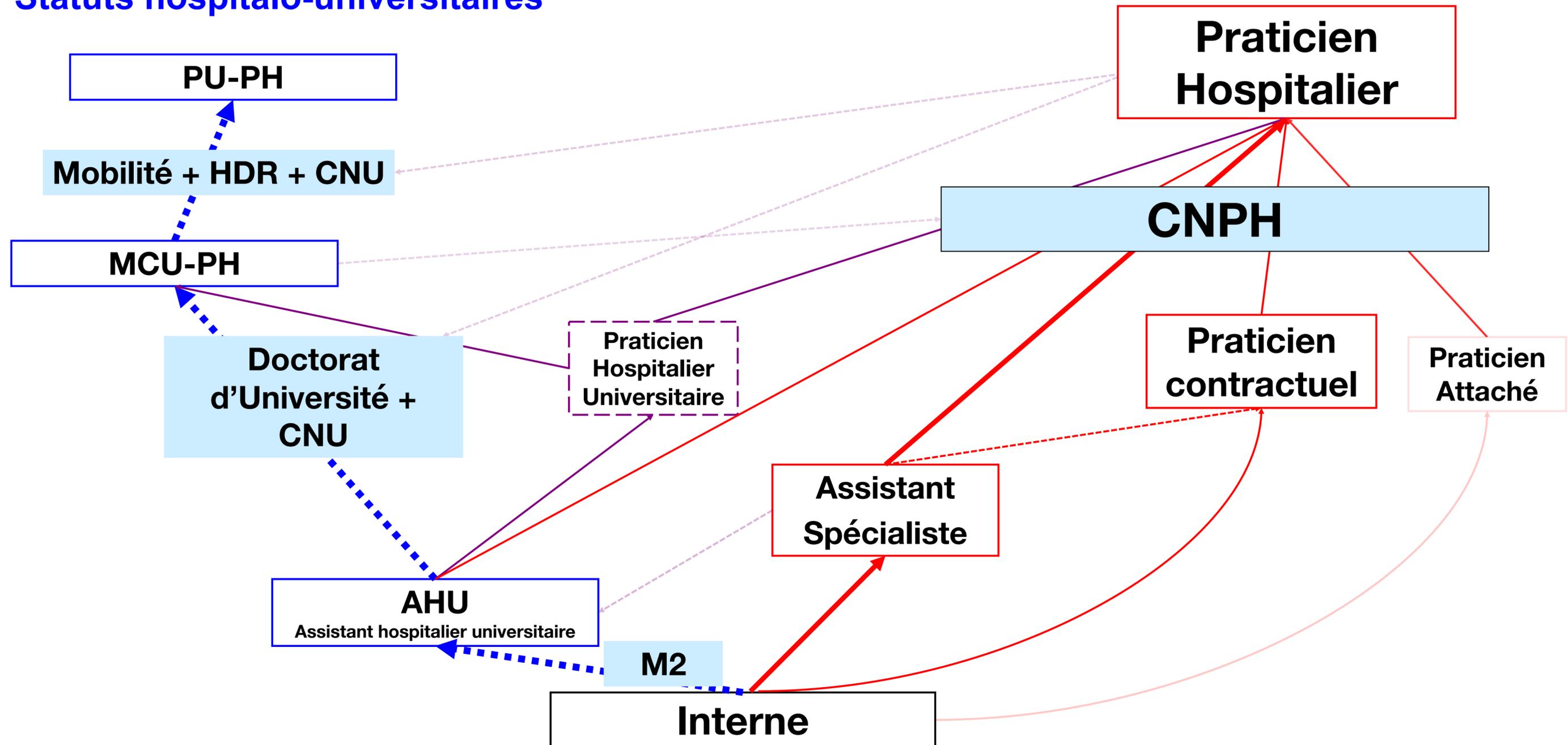
Grille indiciaire du grade Professeur des universités (toutes disciplines) classe exceptionnelle

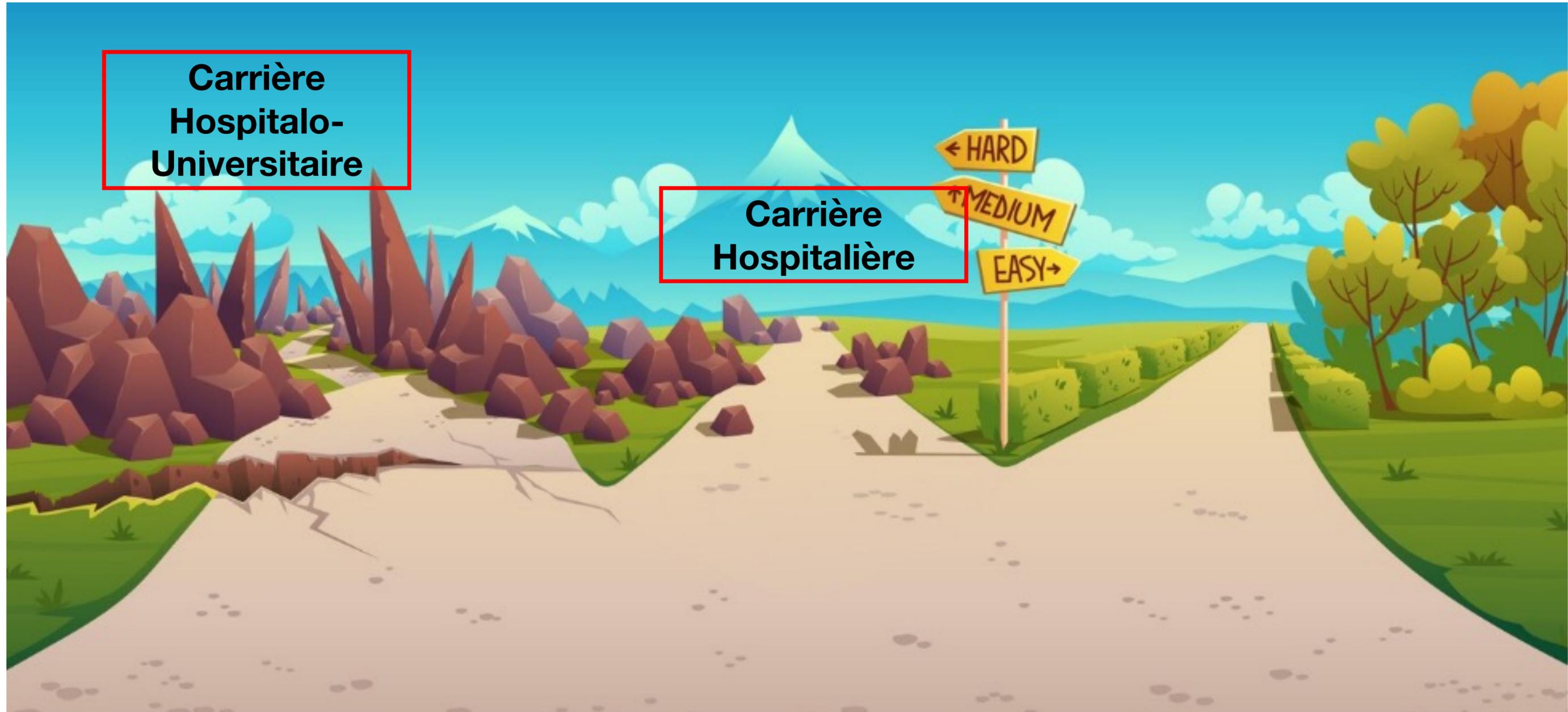
A		Professeur des universités-PU-(toutes disciplines) <small>Vérfifié le</small>		11/08/2023		<u>Professeur des universités (toutes disciplines) classe exceptionnelle</u>	
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut			
1	HED	-	1 an	5 774,43 €			
	HED2	-	1 an	6 035,33 €			
	HED3	-	1 an	6 296,24 €			
2	HEE	-	1 an	6 296,24 €			
2	HEE2	-	-	6 542,38 €			

STATUTS H & HU

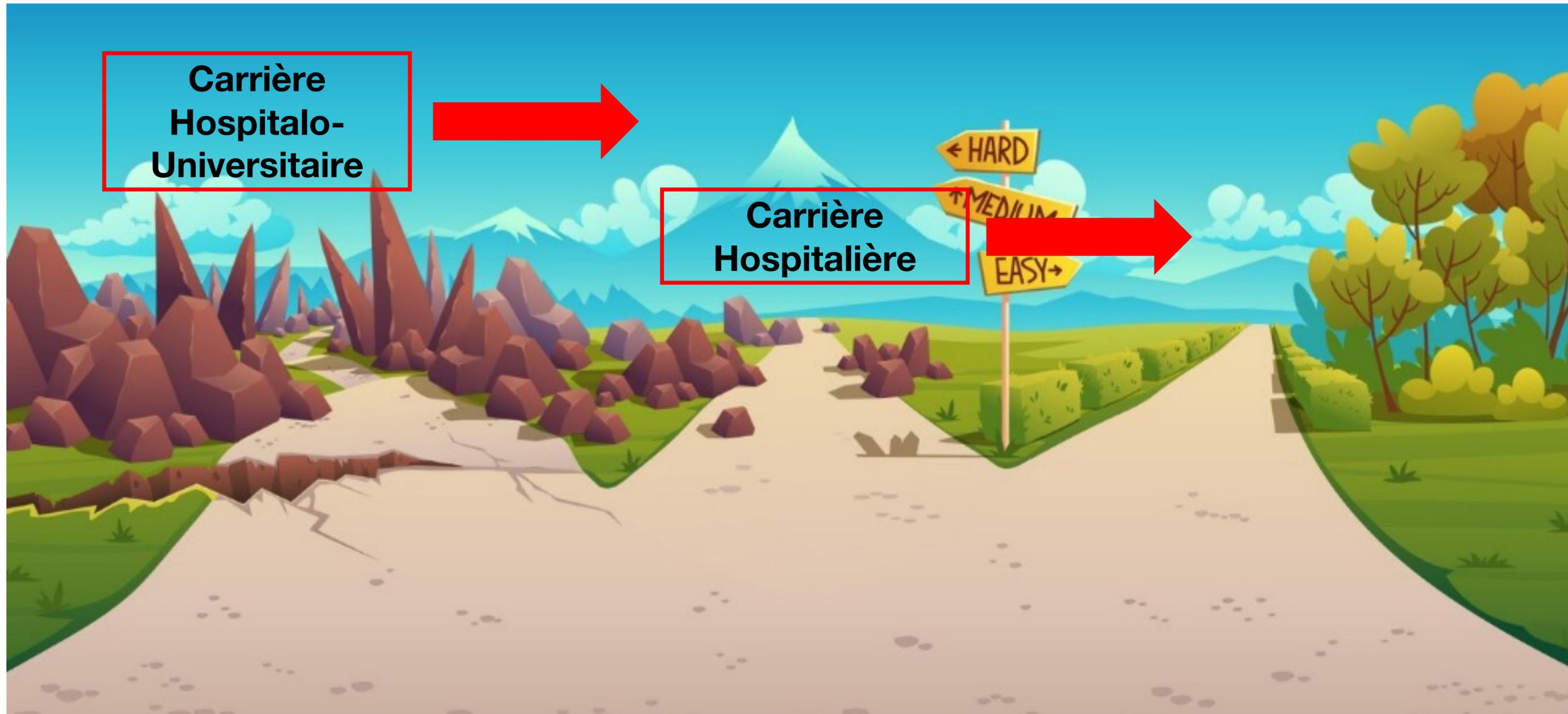
Statuts hospitaliers (EPS)

Statuts hospitalo-universitaires





Synthèse : Nouveaux décrets 2022



Take home messages

- Deux grands types d'exercice : H / HU
- Statuts contractuels puis titulaires : nommés à vie
- Bien se renseigner : les praticiens ignorent beaucoup du statut / de leurs droits
- Article R6152-825 : Entretien individuel annuel obligatoire

Merci pour votre attention

